

# ACTU DU PRESIDENT N°50 MARS 2020

President.national@unc.fr

*La lettre du président – général de l'UNC*



## LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Depuis que le conseil d'administration m'a porté à la présidence de notre association, j'ai « enchaîné » les réunions interdépartementales pour mieux vous connaître, répondre à vos questions, vous faire part de mes réflexions et de ma vision de l'avenir de notre UNC.

Ces rencontres sont très enrichissantes, les échanges toujours très intéressants. C'est l'occasion pour moi d'exposer ce qui me semble être les atouts de l'UNC, à savoir notre maillage territorial, notre apolitisme, notre caractère intergénérationnel, notre proximité avec les armées pour être en mesure d'accueillir ceux qui les quittent.

Ces rencontres me confirment la diversité de l'UNC à de nombreux points de vue : composantes variées, préoccupations distinctes, relations locales inégales avec le Souvenir Français, présence au sein de l'Udac départementale ou comité d'entente, liens solides avec les unités militaires ou désert militaire, etc. Cette diversité, c'est la force de l'UNC qui ne saurait se résumer à un bloc monolithique du genre « *je ne veux voir qu'une seule tête* » !

Pour autant, cette diversité peut constituer une fragilité si elle est mal gérée. Le principe même du fédéralisme, mode de fonctionnement que notre association a choisi en 1997, est de reconnaître à chaque entité (les associations départementales) une autonomie certaine, sous réserve qu'elles reconnaissent et appliquent sans condition les grandes directives nationales. Cela implique aussi un partage des compétences entre ce qui est du domaine du national, et ce qui est du domaine des associations départementales. Dans cet ordre d'idée, je suis fort contrarié par le nombre de litiges locaux - le secrétaire-général ne me démentira pas - dont nous avons connaissance, les protagonistes demandant aux instances nationales d'arbitrer voire plus ... Dans la quasi-unanimité des cas, ces dissensions auraient pu être évitées si les statuts et règlement intérieur, véritable constitution de chaque association, avaient été respectés et appliqués à la lettre et, si le dialogue avait prévalu.

En tout état de cause, les instances nationales n'ont aucun pouvoir pour imposer telle ou telle décision. Tout au plus peuvent-elles jouer un rôle de conseil et éventuellement de médiation. Mais, ce qui me peine, c'est que notre belle devise « *unis comme au front* », que beaucoup nous envie, est mise à mal : notre image s'altère avec de nombre d'effets collatéraux délétères, dont nos efforts de recrutement. Alors point de petites ambitions, mais une ambition commune, la cause de l'UNC ! J'aurai l'occasion de développer dans un prochain éditorial de *La Voix du Combattant* la nécessité de préserver et de renforcer ces valeurs qui font notre force depuis un siècle, la fraternité et le respect de l'autre.

Je vous assure, l'UNC le mérite bien !

Hervé Longuet  
Président-général

## EPHEMERIDE

- ⇒ **Dimanche 16 février** : présidence de l'assemblée générale de l'UNC 47 à Roquefort.
- ⇒ **Mercredi 26 février** : rencontre avec les UNC 11/34/66 à Montpellier.
- ⇒ **Jeudi 27 février** : réunion avec les représentants de l'UNC 64 (partie Basque).
- ⇒ **Samedi 29 février** : présidence de l'assemblée générale 83 au Luc en Provence.
- ⇒ **Mardi 3 mars** : réunion de la commission permanente ONACVG.
- ⇒ **Mercredi 4 mars** : entretien avec le colonel de Villaine ®, membre de la commission recours invalidité.
- ⇒ **Jeudi 5 mars** : réunion avec les présidents nationaux de catégories de l'armée de l'Air. Entretien avec M. Jean-Pierre Woignier « les oubliés de la Nation ».
- ⇒ **Samedi 7 mars** : congrès départemental de l'UNC 64 (partie Basque) à Itxassou.
- ⇒ **Lundi 9 mars** : rencontre avec les UNC 49/53/72 à Laval.
- ⇒ **Mardi 10 mars** : déjeuner de travail avec le général (2s) Irastorza, président du comité national du souvenir de Verdun, ancien président de la mission centenaire.
- ⇒ **Mercredi 11 mars** : échanges sur le monde combattant avec diverses personnalités.
- ⇒ **Jeudi 12 mars** : conseil d'administration de l'ONACVG.
- ⇒ **Vendredi 13 mars** : entretien avec le général (2s) Crochard, président de l'association de la 11<sup>e</sup> escadre de Chasse.
- ⇒ **Mardi 17 mars** : rencontre avec les UNC 04/06/13/20A/20B/84/83 à Salon-de-Provence.

## AGENDA

**Tous les rendez-vous prévus sont annulés ou reportés en raison de l'épidémie de Coronavirus. Tous les services du siège national de l'UNC seront fermés à partir du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre. Seules les affaires courantes seront traitées par télétravail, exclusivement sous forme de mails.**

**Vous serez informés de la suite des événements ...**

## ACTUALITES

### ➤ **Réflexion sur la commémoration du 11- Novembre**

Le général chef d'état-major de l'armée de Terre a confié au commandement Terre pour le Territoire national la mission de conduire une réflexion sur « la commémoration du 11-Novembre ». Il a proposé à l'UNC de se joindre à cette réflexion. J'ai donc demandé à mon prédécesseur, Pierre Saint-Macary (UNC 66), à Henry Dutailly (UNC 52), président de la commission nationale action civique et mémoire, à Jean-Pierre Calcet (UNC 56), membre de la commission nationale action civique et mémoire et à Bruno Gabellieri (UNC 77) de représenter l'UNC au sein de ce groupe de travail. Le 11-Novembre est un jour férié dont beaucoup de Français ignorent l'objet, en particulier les jeunes. Il rassemble, aujourd'hui, peu d'adultes et de moins en moins de jeunes autour du monument aux morts. La diminution du nombre des régiments ou autres unités militaires et leur mobilisation hors du territoire national raréfie également la présence visible des forces armées à ces cérémonies. La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France a pour but de revaloriser cette commémoration, à condition de l'appliquer dans l'esprit et dans la lettre.

Les armées parce qu'elles portent seules, aujourd'hui, la charge de la défense du pays et le poids des pertes militaires, sont davantage concernées. Dans ce contexte, le groupe de réflexion de l'Union nationale des combattants et le Commandement Terre pour le Territoire national recherche à faire évoluer la cérémonie du 11-Novembre, avec une participation modeste mais davantage visible des armées. Vous serez tenus informés de l'avancée de ces travaux.



## ➤ Au sujet des statuts modifiés.

Après 8 années de travaux, d'échanges, de modifications, etc. les statuts nationaux définitivement adoptés lors de l'assemblée générale 2019 à Saint-Malo devraient être validés dans les prochains jours par le conseil d'État et faire l'objet d'une publication au journal officiel. Le nouveau règlement intérieur sera, quant à lui, soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2020, programmée le 16 mai prochain à Paris.

☞ Dès leur publication au Journal officiel, les statuts modifiés sont exécutoires. Ce sont donc eux qui s'appliqueront lors de la prochaine AG avec une particularité à laquelle nous a contraint le bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur : tous les administrateurs nationaux devront remettre collectivement leur démission du conseil d'administration national et il sera procédé à de nouvelles élections. Le nouveau conseil d'administration sera composé de 27 membres répartis entre deux collèges, respectivement composés de 6 membres et 21 membres. A l'issue des élections le 16 mai prochain, les trois tiers seront effectués par tirage au sort. La phase « élection » de la prochaine AG s'annonce par conséquent longue et fastidieuse dans le déroulement et le dépouillement eu égard au nombre d'administrateurs à élire et au nombre de candidats. J'ai demandé aux organisateurs de vous informer au mieux et dans les plus brefs délais sur le déroulement et ce que cela implique.

☞ Dans les mois à venir, toutes les associations départementales fédérées devront progressivement modifier leurs statuts départementaux, en conformité avec les statuts nationaux (article 14 : « *les fédérations départementales dotées de la personnalité morale doivent adopter des statuts conformes aux statuts types validés par l'UNC* »). Cela concerne notamment l'appellation, le caractère fédéral, l'objet, la composition notamment les associés, etc.

Le siège national (service juridique) vous proposera des statuts types et sera à votre écoute pour vous aider dans cette démarche. J'ai parfaitement conscience du travail que cela va occasionner, mais nous n'avons pas le choix !

## ➤ Réforme des retraites

Parce que nous sommes solidaires de nos jeunes frères d'armes en activité, l'UNC ne peut se désintéresser de l'épineux problème de la réforme des retraites et de ses multiples conséquences pour ceux qui portent les armes de la France.

L'avis du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), rendu le 15 janvier dernier, sur ce projet mérite notre attention. En effet, ce conseil constate que certaines dispositions « *fragilisent notre modèle d'armée et la condition militaire* ». Le CSFM fonde cette appréciation sur le fait que dans le projet de loi, la « pension militaire » est assimilée à une retraite alors que cette pension « *contribue au dispositif de gestion des ressources humaines* », qu'il « *manifeste une reconnaissance de la Nation pour l'engagement du militaire pouvant aller jusqu'à son sacrifice suprême* » et qu'il « *représente une rémunération différée en compensation de sujétions exorbitantes du droit commun* ».

En outre, et nous le savons tous, le métier des armes exige une condition physique incontestable, gage d'efficacité de notre outil de défense. Nous avons besoin d'une armée de jeunes ! Or le CSFM note que « certains mécanismes inscrits dans le projet de loi, en incitant à travailler plus longtemps, peuvent interférer avec le modèle d'armée jeune et de logique des flux ». A ce propos, le CSFM cite « le calcul des décotes avec les formules du Système universel de retraite (SUR) qui peut se traduire par des abattements de l'ordre de 20% pour certaines catégories ».

Le CSFM ajoute que « certains militaires n'étant pas ou peu primés, la mise en place de calcul assise sur l'ensemble de la carrière au lieu des 6 derniers mois engendrera inexorablement une baisse des pensions ».

L'escalier social a toujours été considéré comme un « plus » de la condition militaire et constitue un argument pour recruter. Le CSFM estime que celui-ci est également mis à mal. « En effet, ce n'est plus la durée totale des services à laquelle s'applique l'indice détenu les six derniers mois mais la somme des variations d'indices sur l'ensemble de la carrière ».

En conclusion, le CSFM « désapprouve les dispositions restrictives, voire le recul significatif dans plusieurs domaines et la persistance d'incertitudes concernant le devenir des pensions militaires. Le Conseil insiste enfin sur la nécessité pour les armées de disposer de leviers de « ressources humaines » permettant de maintenir un outil militaire efficace ». Saisi pour avis, le CSFM ne peut « en ce qui concerne la condition militaire, émettre un avis favorable ».

### ➔ Implication de l'UNC dans le service national universel (SNU)

Chargée du pilotage du module de la journée défense et mémoire nationale dans le cadre du Service national universel, la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) invite les associations impliquées dans la transmission mémorielle auprès des jeunes générations à proposer une offre d'activité mémorielle et des missions d'intérêt général.



Les associations départementales UNC ont toutes leur place dans le déploiement de ce dispositif à fort enjeu, sous réserve bien entendu que l'offre proposée soit solide et adaptée à ce jeune public. Elles peuvent donc proposer aux directeurs des ODAC-VG une offre mémorielle adaptée aux objectifs du SNU et aux réalités locales. Cette offre peut prendre la forme :

- de propositions d'activités mémorielles à organiser dans le cadre des séjours de cohésion (organisation de veillées, projection de films, propositions d'expositions, témoignages). Cette offre peut être proposée dès que possible, les contenus étant en cours d'élaboration ...
- de missions d'accueil ou de médiation (MIG) dans un lieu de mémoire, reportages sur la mémoire nationale, entretien du patrimoine mémoriel, préparation d'une cérémonie, participation à une cérémonie, etc.

Dans tous les cas une opportunité de faire connaître l'UNC et de sortir de son entre-soi !